

CLOUS Savoie Mont Blanc – Savoie Hébergement
Dossier des étudiants internationaux en séjour
pour études primo entrants (hors échanges) 2025-2026

Mail type pour commission LEI du jeudi 3 juillet 2025 pour Chambéry et le Bourget du Lac :

Dès le lundi 14 avril 2025 retrait des dossiers, et pour une date limite de retour le lundi 16 juin 2025 au plus tard.

Dossier des étudiants internationaux en séjour pour études primo entrants
(Hors échanges) 2025-2026

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe le **dossier de demande de logement pour les étudiants internationaux en séjour pour études hors échanges pour l'année 2025-2026** (Pour les villes de Chambéry, le Bourget du Lac ou Annecy).

Vous devez avant tout **créer votre compte sur l'application mes services étudiants**

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Sans cette inscription aucune proposition ne sera possible.

Ci-joint également un pas à pas pour vous guider dans cette démarche.

Merci de bien vouloir **compléter et retourner le dossier accompagné des pièces justificatives par Email avant le lundi 16 juin 2025,** délai de rigueur, en **UN SEUL ET UNIQUE** envoi à l'adresse mail de l'accueil de la résidence.

Attention !! Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Retourner le dossier à l'adresse mail de votre résidence en copie

Une commission d'affectation, composée de représentants du CLOUS et de l'Université Savoie Mont blanc **se réunira début juillet** pour étudier les candidatures.

A l'issue de la commission, la décision vous sera notifiée par Email, au plus tard le jeudi 10 juillet 2025.

Je vous précise également que conformément à la note de service du 15 décembre 2020, la priorité sera donnée aux :

- Primo-arrivants sur le territoire académique
- Priorité aux plus jeunes
- Admission possible dès la L1 (1 ère année de licence ou équivalent), selon le niveau d'étude avec priorité pédagogique L1 puis L2, L3, M1, M2
- 5 ans de séjour maximum dans une résidence du CLOUS
- La progression dans les études est vérifiée : l'étudiant devra être en progression pour que son admission soit renouvelée. L'échec dans les études est donc une cause de non réadmission. Le redoublement est cependant admis sous certaines conditions
- Les doctorants doivent justifier de leurs moyens d'existence : s'ils ont plus de 800€ par mois de ressources ils seront orientés vers le parc privé

Dans l'attente de votre retour,

**CLOUS Savoie Mont Blanc – Savoie Hébergement
Dossier des étudiants internationaux en séjour
pour études primo entrants (hors échanges) 2025-2026**

Cordialement,